



S.P.S. - C.E.A.

SYNDICAT PÉNITENTIAIRE
DES SURVEILLANTS
C.E.A.

SÉCURITÉ DES AGENTS : LE SPS-CEA ALERTE LA DGAP



**ERIS 13 MARSEILLE
& PREJ D'AIX-EN-PROVENCE**

DES MENACES RÉELLES, DES MESURES URGENTES !



LES FAITS (EN BREF)

12 OCTOBRE 2026

Lors d'un transfert aérien, un agent de l'ERIS 13 fait l'objet de menaces de mort directes par un détenu DPS (termes explicites et très graves).

13 OCTOBRE 2026

De nouveaux agents de l'ERIS 13 sont directement menacés de mort sur la base et à leurs domiciles, avec des propos évoquant la volonté de les prendre pour cible et de se procurer des armes. **Les détenus disposent d'armes à disposition.**

DES ANTÉCÉDENTS INQUIÉTANTS

Attaque antérieure sur la base, agents photographiés par des individus devant le site.

UN MÊME SITE

L'ERIS 13 de Marseille et le PREJ d'Aix-en-Provence partagent la même emprise, ce qui élargit les risques à l'ensemble des personnels.



LES ACTIONS DU SPS-CEA



ALERTE OFFICIELLE DE LA DGAP

Envoi d'un courrier le 14 octobre 2026 pour signaler la gravité de la situation et demander une intervention urgente.



RAPPEL DES ALERTES PRÉCÉDENTES

Le SPS-CEA souligne la répétition des menaces depuis près de deux ans et l'absence de réponses concrètes et suffisantes.



RECENSEMENT DES DYSFONCTIONNEMENTS

Le syndicat dresse la liste précise des vulnérabilités matérielles et organisationnelles constatées sur la base.



DEMANDES DE MESURES IMMÉDIATES

Le SPS-CEA exige des mesures conservatoires de protection, une sécurisation réelle du site et une réponse écrite avec un calendrier.



PRISE EN COMPTE DE TOUS LES PERSONNELS

Le syndicat demande que l'ensemble des agents de l'ERIS 13 et du PREJ d'Aix-en-Provence soient intégrés dans l'évaluation de la menace et les mesures de sécurité.



LES PRINCIPALES MESURES DEMANDÉES À LA DGAP



Évaluation urgente de la menace pesant sur les agents.



Mesures conservatoires de protection adaptées au niveau de risque identifié.



Surveillance policière des abords de la base en lien avec les services compétents.



Sécurisation complète de la base.



Réparation urgente de la porte d'accès.



Examen des conditions de protection des agents (notamment pour l'accès aux armes de service et les dispositifs de port d'arme individuel).



Prise en compte de l'ensemble des personnels du PREJ d'Aix-en-Provence dans les mesures de sécurisation.



Mise en œuvre d'un calendrier précis avec responsables, délais et mesures transitoires.



Réponse écrite de la DGAP sur l'ensemble des décisions.



Organisation des gardes de détenus DPS.



LE SPS-CEA NE LÂCHE RIEN !

LA SÉCURITÉ DES AGENTS N'EST PAS UNE OPTION,
ELLE EST UNE EXIGENCE !